

priétaire de son magasin, verse au grossiste une somme de tant par semaine, pour acquitter sa part des frais de la réclame. C'est là un exemple d'annonce à l'égard d'articles à prix de revente imposé et d'établissement de prix de revente. Un troisième exemple nous vient des États-Unis. Il est un peu différent des autres, mais pas tellement. On rappelle qu'il y a trente ans ou plus, aux États-Unis, une association d'imprimeurs publiait une liste de prix proposés pour ses membres. Elle a dû cesser d'offrir ce service à ses membres, mais un peu plus tard une entreprise privée offrait, sur abonnement annuel, le même service de prix proposés à tous les imprimeurs des États-Unis.

J'ai posé cette question au ministre particulièrement à l'égard des tailleurs Tip Top et des autres exemples que j'ai donnés. Il me semble que les cas que j'ai mentionnés et ceux dont il a été question cet après-midi indiquent que, quel que soit l'effet de ce projet de loi, il créera inévitablement un problème qui mettra à l'épreuve l'ingéniosité d'habiles avocats. En disant cela, je n'entends pas les critiquer. On procrit, on attaque ici une chose qui a été approuvée par certains des hommes les plus brillants qui ont étudié cette question.

Les gens qui seront ainsi traités se sentiront lésés. Je crois qu'il est bien pitoyable d'adopter une mesure législative qui portera des milliers de citoyens à se sentir lésés. Si nous n'avions pas assez d'éléments de preuve avant de nous former en comité, nous en avons certes assez maintenant pour montrer que cette mesure a été insuffisamment étudiée, que nous n'en avons pas étudié le pour et le contre comme nous aurions dû le faire.

Je répète qu'il semble infiniment pitoyable que, d'autre part, ses mauvais côtés resdent le mieux qu'on puisse dire c'est qu'on espère qu'il aura un effet bienfaisant tandis que, d'autre part, ses mauvais côtés ressortent nettement.

(La séance, suspendue à six heures et quart, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Macdonnell (Greenwood): Avant la suspension de la séance à 6 heures et quart, j'ai posé quelques questions au ministre. Peut-être est-il prêt à y répondre maintenant. Je pourrai formuler ensuite d'autres observations, s'il y a lieu.

L'hon. M. Garson: Je préférerais que le député répêât sa question parce que je veux être sûr de la forme exacte qu'il veut lui donner.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre se rappelle que j'ai parlé de la difficulté qui se posera vraisemblablement,—de fait, qui se posera sûrement,—aux détaillants pour qui la fixation des prix de revente est en quelque sorte un moyen de coopération, en ce sens qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la publicité. C'est pour eux un des problèmes les plus difficiles. On nous a donné, cet après-midi, un exemple de la difficulté qu'éprouvent les détaillants, sous le régime de la loi actuelle, à se grouper à des fins de publicité. J'ai cité au ministre le cas des tailleurs Tip Top. C'est d'abord un établissement de fabrication, puis une maison de vente au détail qui compte beaucoup de magasins lui appartenant en propre. Enfin, troisièmement, c'est aussi, je crois, une maison qui est en relation avec des détaillants indépendants.

J'ai dit au ministre qu'à mon sens ce qui se produira n'atteindra pas leurs propres opérations de vente dans la mesure où ils se constituent leurs propres détaillants. Il me semble, ai-je dit, que les détaillants indépendants qui jusqu'ici ont vendu les vêtements des tailleurs Tip Top se verront maintenant aux prises avec le problème maintes fois évoqué cet après-midi; aussi ai-je demandé au ministre d'indiquer seulement quel serait, à son avis, le sort qui leur était réservé. Ma question bien entendu reposait sur le fait que la collaboration dont ils ont pu faire preuve jusqu'ici se heurtera maintenant à la difficulté qu'on a plusieurs fois soulignée, je crois, au cours de l'après-midi.

L'hon. M. Garson: Puis-je demander à mon honorable ami si la réclame à laquelle il songe mentionne le nom des vendeurs associés?

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà une question que je voulais poser au ministre.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami devrait me donner un relevé des faits au sujet desquels il veut une expression d'opinion.

M. Macdonnell (Greenwood): Que le ministre me permette de lui demander de répondre aux deux aspects de la question, l'affirmatif et le négatif.

M. Adamson: On les mentionne dans de nombreux cas. J'ai vu des réclames portant le nom des sociétés.

L'hon. M. Garson: Mentionne-t-on aussi les prix proposés?

M. Macdonnell (Greenwood): Je le pense.